

DEPARTEMENT TERRITOIRE DE BELFORT  ARRONDISSEMENT  CANTON DE BAVILLIERS	Commune de  <b>EXTRAIT DU PROCEZ-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020</b>	Envoyé en préfecture le 09/09/2020 Reçu en préfecture le 09/09/2020 Affiché le ID : 090-219000080-20200901-20_043-DE
--	---	---

L'an deux mille vingt, le premier septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni au Centre Jean Moulin après convocation légale, sous la présidence d'Eric KOEBERLÉ, Maire.

**Présents :** KOEBERLÉ Eric - GHARBI Slimane - HAASZ-JUILLARD Josiane - JUNG Joël - TORTEROTOT Sandrine - JUHIN Michaël - GONCALVES Evelyne - BARANTON Georges - DIDEY Andrée - MARMET Jean - SUTTER Marie-Louise - GONCALVES José - MIRA Patrick - FAIVRE Daisy - GONNOD Audrey - GRISOT Séverine - PLASSAIS Virginie - MEDEDOVIC Merisa - BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT-Gérald - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice - DEICHELBOHRER Philippe -

**Absents :** BOULMEDAÏS Wafaa - CETIN Mustafa - BLUNTZER Mathieu - ACKERMANN Pascal

**Procurations :** CETIN Mustafa donne procuration à GHARBI Slimane - BLUNTZER Mathieu donne procuration à TORTEROTOT Sandrine - ACKERMANN Pascal donne procuration à LORIDAT Gérald.

Nombre Conseillers en exercice Présents Absents Procurations Votants	27 23 04 03 26	Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Michaël JUHIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
---	----------------------------	--

<b>N° 20/043</b> <b>service(s) concerné(s) :</b> Secrétariat général  <b>Présenté par :</b> Eric KOEBERLÉ, Maire	<b>COMITÉ CONSULTATIF « SÉCURITÉ »</b>
---	--

Pour faciliter la participation des habitants à la vie locale, l'article L.2143-2 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est donc proposé de créer le comité consultatif « SÉCURITÉ » dont les membres suivants sont désignés **À L'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR.**

- Président : Le Maire
- 1- Vice-Président : Michaël JUHIN
  - 2- Jean MARMET
  - 3- Patrick MIRA
  - 4- Georges BARANTON
  - 5- Virginie PLAISSAIS
  - 6- Gérald LORIDAT

+ 3 Membres extérieurs qui seront désignés ultérieurement.

Fait à Bavilliers, les jour, mois et an susdits.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme

Convoqué le 26 août 2020  
Exécuté le 09.09.2020  
Affiché le 09.09.2020



Eric KOEBERLÉ,  
Maire